



Andenne, le 29 Février 1932

A Messieurs les Bourgmestre et Echevins
de la commune de

Secretariat
Entree N° 44785
L. 23 1932

Andenne

Messieurs,

Je prends la respectueuse liberté de solliciter l'autorisation
d'installer dans mon établissement:

1 tir à la carabine ou au pistolet à air comprimé.

Ce tir se fait à la balle en plomb de petit calibre, 4½ millimètres
(sans poudre ni capsule) et est soumis à un règlement dont je puis vous donner
connaissance.

Il s'agit d'un sport d'adresse et non d'un jeu de hasard.

Espérant que vous voudrez bien donner une suite favorable à ma
demande, je vous présente, Messieurs, l'expression de mes sentiments
distingués.

M^{me} Veuve Goffin Devillers

Café Liégeois Andenne